

Service instructeur
Direction de la Solidarité

REÇU A LA PRÉFECTURE
27 JUIN 2006

4^{ème} et 9^{ème} Commissions -
N° 2006/III-6c/19

Service consulté

**DECISION MODIFICATIVE n° 1 - 2006
SOLIDARITE**

Résumé : Le budget total BP et DM1 DSOL 2006 s'élève à 250.662.111 € - Par rapport au BP 2006 (238.498.910 €), la demande supplémentaire est donc de 12.163.201,85 €.

	BP 2006	BP + DM 1 2006	DM1 2006
<i>... en dépenses</i>			
Total	238 498 910.00	250 662 111.85	+ 12 163 201.85
Fonctionnement	229 618 270.00	239 483 699.00	+ 9 865 429.00
Investissement	8 880 640.00	11 178 412.85	+ 2 297 772.85
<i>...en recettes</i>			
Total	75 267 400.00	65 589 650.00	- 9 677 750.00

DM1 PAR POLITIQUE :

	DEPENSES	RECETTES
Coopération décentralisée	166 634.00	
Santé	0.00	
Protection maternelle et Infantile	191 092.00	
Protection de l'Enfance	377 888.00	
Insertion	9 466 991.35	- 8 737 050.00
Logement	3 124.50	6 000.00
Aides à la pierre	266 000.00	266 000.00
Personnes Agées	1 701 462.00	- 1 272 700.00
Personnes Handicapées	- 9 990.00	60 000.00
Soit	12 163 201.85	- 9 677 750.00

A. LES DEPENSES :

Coopération décentralisée (F014) :

	AP	CP		TOTAL CP 2006
		I	F	
Programme F014	11 466	166 634	0	166 634
TOTAUX	11 466	166 634		166 634

	RECETTES
	0.00

Prévention sociale et médico-sociale (G 01 Santé, G 02 PMI, G 03 Protection de l'Enfance) :

	AP	CP		TOTAL CP 2006
		I	F	
Politique G02			18 790	18 790
Programme G023		37 419		37 419
Programme G024	35 575	134 883		134 883
Politique G03			292 000	292 000
Programme G032		43 448		43 448
Programme G033	696 050	42 440		42 440
TOTAUX	731 625	258 190	310 790	568 980

	RECETTES
	0.00

Protection Maternelle et Infantile :

L'inscription passe de 1 250 613 € à 1 269 403 € soit + **18 790 €** pour le financement d'un poste de puéricultrice (transfert circonscription CAF).

Enfance :

L'inscription passe de 59 972 800 € à **60 264 800 €** soit + **292 000 €**.

Les raisons sont les suivantes :

- Travailleuses familiales : + **200 000 €**. Le nombre d'ordonnances des juges est en progression (doublement envisagé pour 2006). Inscription dans le schéma de l'enfance du recours prioritaire à des mesures préventives auprès des familles en difficulté éducative (il devrait ressortir de ces prises en charge à domicile une alternative au placement).
- Frais d'hébergement en établissement : + **100 000 €**. Ceci représente une augmentation de 6 %, les établissements faisant valoir quant à eux des besoins en augmentation de 9 % (due essentiellement à leurs charges avec mesures nouvelles plus qu'à une augmentation des placements). Il nous faudra donc prendre des décisions quant à ces demandes de mesures nouvelles.

Insertion, Autonomie, Logement et Aides à la pierre (H 01 et H 02) :

	AP	CP		TOTAL CP 2006
		I	F	
Politique H01			9 187 864.00	9 187 864.00
Programme H012	196 810.00	279 127.35		279 127.35
Programme H021	- 4 800 000.00	- 130 275.50	-16 776.00	-147 051.50
Programme H022	2 660 000.00	266 000.00		266 000.00
Programme H023	5 039 200.00	133 400.00	16 776.00	150 176.00
TOTAUX	1 057 217.50	548 251.85	9 187 864.00	9 736 115.85

	RECETTES
	- 8 465 050.00

L'inscription en fonctionnement passe de 49 732 505 € à **58 920 369 €**, soit + **9 187 864 €**.

Insertion (H 01) :

Les raisons sont les suivantes :

- Dépenses d'allocations : + **7 404 260 €**. L'estimation du nombre d'allocations est en hausse. On compte à ce jour 9 074 bénéficiaires du RMI payés, ce nombre est en augmentation de 16 % par rapport à l'année dernière et de 28 % en deux ans. L'augmentation du nombre d'allocataires dans le Haut-Rhin est sensiblement plus élevée que dans la grande majorité des autres Départements. Le Haut-Rhin se situerait au 25^{ème} rang des Départements de France métropolitaine (nombre d'allocataires par rapport au nombre d'habitants). Mais il se situe au 3^{ème} rang pour le pourcentage d'augmentation en un an.

La dépense 2005 était de 40 M€, 38,5 M€ ont été inscrits au BP 2006 étant précisé que 1.36 M€ ont alimenté les Contrats d'Avenir et les CIRMA.

- Allocations RMA : + **797 000 €**. Montée en charge des contrats signés dans le cadre de ce dispositif. 195 contrats signés à ce jour, 105 contrats supplémentaires qui seront signés entre mars et décembre 2006.
- Contrats d'Avenir : + **1 500 000 €**. Montée en charge du dispositif (246 contrats signés à ce jour, 500 contrats supplémentaires à prévoir entre mars et décembre 2006).
- Demandes exceptionnelles : + **120 000 €**. Les Associations CONTACT PLUS et CIAREM ont formulé des demandes d'aides supplémentaires exceptionnelles afin de compenser la diminution des crédits d'Etat qui leur étaient attribués pour la réalisation de prestations spécifiques (ASI) pour le compte de la DDASS. Ces structures, si elles n'obtiennent pas une aide, seront dans l'obligation de licencier du personnel qui intervient au profit du public RMI.
Les 120 000 € seront répartis au vu des actions.

Le cas échéant, selon les résultats de l'audit, cette provision supplémentaire pourra être remise à disposition en DM2.

Personnes âgées (I 01) :

	AP	CP		TOTAL CP 2006
		I	F	
Politique I01			634 275	634 275
Programme I012		756 497		756 497
Programme I014	510 690	310 690		310 690
TOTAUX	510 690	1 067 187	634 275	1 701 462
				RECETTES
				- 1 272 700

L'inscription en fonctionnement passe de 58 805 800 € à **59 440 075 €**, soit + **634 275 €**.

Les raisons sont les suivantes :

- L'APA à domicile augmente de **500 000 €** dont 200 000 € pour le transfert d'un établissement (St Gilles) dans le régime APA à domicile.
Par ailleurs, au vu des sommes décaissées en janvier et février, tant en allocations qu'en prestations (dépassement de 50 000 € mensuels), il est proposé une augmentation de 300 000 €.

→ APA « Hors Département » :

- ✓ Passage de l'œuvre de Schyrr de HOCHSTATT en dotation à compter de 2006 : + 25 000 €.
- ✓ Réouverture de la Maison de retraite de HEIMSBRUNN : + 30 000 €
- ✓ Augmentation des tarifs APA entre 2005 et 2006 : + 25 000 €

↳ Soit **80 000 €**

Personnes handicapées (I 02) :

	AP	CP		TOTAL CP 2006
		I	F	
Politique I02			- 267 500	- 267 500
Programme I022		54 220		54 220
Programme I024	436 000	203 290		203 290
TOTAUX	436 000	257 510	- 267 500	- 9 990

	RECETTES
	60 000

L'inscription en fonctionnement passe de 58 903 519 € à **58 636 019 €**, soit - 267 500 €.

Globalement, l'inscription baisse. Néanmoins, quelques postes augmentent.
Les raisons sont les suivantes :

- Travailleuses familiales aides ménagères privées : + **200 000 €**. La tendance amorcée en 2005 se poursuit avec une augmentation du nombre de bénéficiaires due à la précarisation et aux limitations budgétaires des Caisses Primaires d'Assurance Maladie.
- GIP fonds complémentaire : + **120 000 €**. Fonds extra légal supplémentaire à la prestation de compensation. Un certain public qui relevait jusqu'à présent des aides « secours du Président » va basculer dans les aides payées sur cette enveloppe.
- Frais de repas portés à domicile : + **40 000 €**. On observe une augmentation continue de la demande à un taux de progression de 1.2 points par an. La totalité de l'enveloppe prévue en BP est consommée au bout des quatre premiers mois d'exercice de 2006. Proposition d'augmentation de l'enveloppe en conséquence.

Le total de ces 3 dépenses nouvelles (360 000 €) est atténué par d'autres mouvements entre enveloppes.

A. RECAPITULATIF DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

	AP	CP		TOTAL CP 2006
		I	F	
Programme F014	11 466.00	166 634.00		166 634.00
Programme G023		37 419.00		37 419.00
Programme G024	35 575.00	134 883.00		134 883.00
Programme G032		43 448.00		43 448.00
Programme G033	696 050.00	42 440.00		42 440.00
Programme H012	196 810.00	279 127.35		279 127.35
Programme H021	- 4 800 000.00	- 130 275.50		- 130 275.50
Programme H022	2 660 000.00	266 000.00		266 000.00
Programme H023	5 039 200.00	133 400.00		133 400.00
Programme I012		756 497.00		756 497.00
Programme I014	510 690.00	310 690.00		310 690.00
Programme I022		54 220.00		54 220.00
Programme I024	436 000.00	203 290.00		203 290.00
TOTAUX	4 785 791.00	2 297 772.85		2 297 772.85

	RECETTES
	266 000.00

Globalement, inscription d'autorisation de programmes nouvelles pour un montant de 4 785 791 €.

Les principales raisons sont les suivantes :

Inscription de :

- × 163 760 € pour les bâtiments communaux à vocation sociales,
- × 2 660 000 € au titre de la gestion des crédits délégués par l'Etat au titre du parc locatif social,
- × 510 690 € pour l'avance remboursable pour la maîtrise d'ouvrage de la Communauté des Communes des Collines de Riedisheim pour la construction de la maison de retraite,
- × 436 000 € pour les travaux dans les établissements pour personnes handicapées (dont 79 560 € pour les travaux au CDRS, 280 000 € pour le projet de l'association Alister à Mulhouse),

- × 696 050 € pour le programme d'investissement dans les maisons d'enfants (377 330 € pour la restructuration du foyer René Cayet à Mulhouse et 276 280 € pour la réhabilitation du Rayon du Soleil à Guebwiller),
- × 5 039 200 € pour le programme Agence Nationale de Rénovation Urbaine dont 4 800 000 € virés du programme H021 pour les opérations de Mulhouse et 239 200 € pour l'opération de rénovation urbaine du quartier Europe de Colmar.

Adaptation des crédits de paiement à la mise en œuvre des projets techniquement prêts.

B. RECAPITULATIF DES RECETTES :

	AP	CP		TOTAL CP 2006
		I	F	
Politique H01			- 8 737 050	- 8 737 050
Programme H021			6 000	6 000
Programme H022	2 660 000	266 000		266 000
Politique I01			- 1 272 700	- 1 272 700
Politique I02			60 000	60 000
TOTAUX	2 660 000	266 000	- 9 943 750	9 677 750

	RECETTES
	60 000

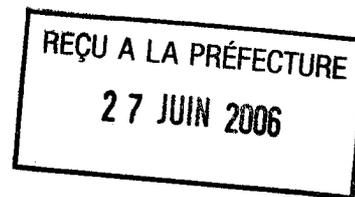
Retrait de - 9 677 750 €.

Les raisons sont les suivantes :

- 37 000 000 € ont été inscrits en recettes de TIPP. Or d'après la note de la Direction des Finances du 8 mars 2006 qui fait référence à une circulaire DGCL du 1^{er} février 2006 relative au versement de la TIPP, la compensation prévisionnelle de l'Etat s'élèvera seulement à 28 927 062 € pour 2006.

Cette note mentionne que dorénavant les Départements recevront un montant mensuel fixe au lieu d'abondements multiples et irréguliers (10 versements de 2.41 M€ et un versement en fin d'année de 4.827 M€ pour le Haut-Rhin).

Pour le Haut-Rhin, cette TIPP ne couvrira que 64.28 % de la dépense pour l'allocation RMI, alors que cette compensation couvrirait 84.74 % de nos dépenses en 2005.



Conclusion :

A) Décisions de principe : NEANT

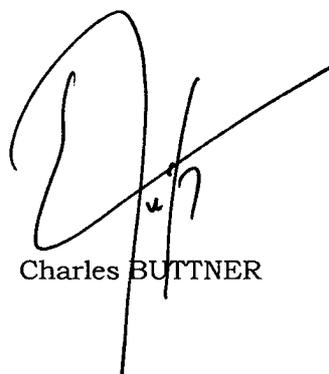
B) Inscription budgétaire :

Je vous propose d'inscrire au titre de la Décision Modificative n° 1 :

9 865 429.00 €	pour les dépenses de fonctionnement
2 297 772.87 €	en crédits de paiement
2 746 998.50 €	d'autorisations de programmes nouvelles au titre de l'investissement
- 9 677 750.00 €	au titre des recettes.

Je vous prie de bien vouloir donner délégation à la Commission Permanente pour l'affectation des autorisations de programmes votées.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER